



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NOUZILLY

REGLEMENT DU 7^e CONOURS DE NOUVELLES « BRÈVES DE PLUME » 2017

POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS

A ton stylo ou à ton clavier !

ARTICLE I : PARTICIPATION AU CONCOURS:

Ce concours **gratuit** est ouvert à toute personne âgée de **11 à 17 ans**, hormis aux écrivains professionnels, aux organisateurs, à leur famille et aux membres du jury.
La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE II : ORGANISATEUR

La Bibliothèque Municipale de Nouzilly – 1 bis Place Emile Cholet à NOUZILLY– organise du 1er avril au 31 août 2017 un concours de nouvelles, en Indre-et-Loire, intitulé "BRÈVES DE PLUME", avec le soutien des collectivités publiques et des sociétés partenaires.

ARTICLE III : CRÉATION ET DIFFUSION

Ce concours est destiné à :

1. favoriser la création et la diffusion d'œuvres littéraires originales et inédites d'expression française.
2. promouvoir les auteurs en herbe.

ARTICLE IV : ACCÈS ET INFORMATIONS

Le règlement et les modalités de ce concours sont accessibles :

1. Par Internet, en envoyant un courriel à : brevesdeplume@laposte.net
2. Par courrier en joignant une enveloppe timbrée à la bibliothèque municipale.
3. Sur le blog : nouzillire.canalblog.com en scannant le QR code suivant :
4. Sur le site internet de la commune de Nouzilly : <http://www.nouzilly.fr/>



Les organisateurs se réservent le droit de reporter, modifier ou annuler le concours en cas de force majeure. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE V : PRINCIPES DU CONCOURS

- **UNE NOUVELLE** : **thème et genre libres**
un ton humoristique, décalé, sera apprécié
- **LONGUEUR** : **entre 4 et 8 feuillets A4 (21/29,7 cm), de 25 lignes maximum**
- **POLICE DE CARACTÈRE** : **de type «ARIAL»**
- **GRANDEUR DE CARACTÈRE** : **corps 12 – Marge : 2 cm à gauche – Interlignes : 1,5 cm**

- **TITRE ET NUMEROTATION**: **en bas de page, ex : 1/10, 2/10, etc.**

- **Type de fichier**: **format .odt ou .doc uniquement! Pas de .pdf**

TEXTE: un texte de qualité avec des constructions grammaticales correctes, une orthographe et une ponctuation soignées...

Pensez au jury qui va vous lire et qui en tiendra compte. Veuillez spécifier sur votre texte «œuvre certifiée originale, personnelle et inédite».

Nous vous demandons de ne pas signer votre texte afin de préserver l'anonymat pour le jury

TOUT MANUSCRIT NE RÉPONDANT PAS À CES CRITÈRES SERA REFUSÉ

ENVOI : *envoi par INTERNET, PAS d'envoi par courrier postal, SAUF à titre exceptionnel*

PAR COURRIEL à : brevesdeplumes@laposte.net

En précisant le titre de la nouvelle, vos coordonnées: nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance, courriel.

EXCEPTIONNELLEMENT PAR COURRIER : à l'adresse ci-dessous :

CONCOURS DE NOUVELLES - JEUNES

« BREVES DE PLUME »

MAIRIE - BIBLIOTHEQUE

1 bis Place Emile Cholet - 37380 NOUZILLY

Dans une grande enveloppe contenant votre texte – en 3 exemplaires – et une petite enveloppe sur laquelle est écrit le titre de la nouvelle. Cette petite enveloppe contiendra vos coordonnées précises: prénom, nom, adresse, téléphone, date de naissance, courriel.

L'envoi doit être fait **avant le 31 août 2017 à minuit**

La réception du manuscrit vaut inscription

Votre nouvelle pourra être publiée dans un recueil, sauf avis contraire explicite écrit de votre part.

En cas de publication par les organisateurs, le manuscrit restera libre de droit.

ARTICLE VI : DÉSIGNATION DES LAUREATS

Les manuscrits seront lus de septembre à novembre 2017.
Le jury délibérera fin novembre. Les lauréats seront contactés par téléphone, rapidement après la délibération.

Les prix seront remis le

**SAMEDI 09 DECEMBRE 2017 A 14H30
A L'ESPACE CULTUREL NOZILIA, rue du Prieuré
37380 NOUZILLY**

(17 km au Nord de TOURS)

Le jury est souverain pour désigner les lauréats et leur classement. Il délibère et proclame les résultats. Il assure la diffusion des résultats et la publication éventuelle des œuvres.

La liste des lauréats du concours de nouvelles « BRÈVES DE PLUME » sera diffusée par voie de presse, dans les 8 jours suivant la délibération.

ARTICLE VII : DOTATIONS ET RÉPARTITIONS

Le concours "BRÈVES DE PLUME" est doté de plusieurs prix. La liste sera affichée à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE VIII : MODALITÉS DE REMISE DES LOTS

Venez à la remise des prix, le jury et le public apprécieront de vous y rencontrer autour du verre de l'amitié. Quelques nouvelles récompensées y seront lues.

Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un lot de même valeur.

Les prix pourront être retirés à la bibliothèque de NOUZILLY, aux horaires de permanence, jusqu'au 30 décembre 2017 et sur présentation d'une pièce d'identité.

Horaires d'ouverture : Mercredi : 15h00 – 17h30
Vendredi : 16h00 – 18h00
Samedi : 10h00 – 12h30

Ouvert le samedi pendant la durée des vacances scolaires

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

ARTICLE X : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations nominatives recueillies pour la participation à ce concours sont traitées conformément à la Loi de janvier 1978 «Informatique et liberté».